



Symbole boursier: CST

Actions en circulation : 60 261 136

Pour diffusion immédiate

CO₂ Solution renouvelle son régime de droits des actionnaires venant à échéance

Québec, QC, le 20 octobre 2010 – CO₂ Solution Inc. (« CO₂ Solution » ou la « Compagnie ») annonce qu'elle a renouvelé son actuel régime de droits des actionnaires qui arrive à échéance le 24 novembre 2010.

La Compagnie avait un régime de droits des actionnaires en place depuis 2007 (le « Régime de 2007 »). Le Régime de droits des actionnaires de 2010 (le « Régime de 2010 ») maintient la protection offerte aux actionnaires par le régime de 2007 et n'a pas été adopté en prévision d'une quelconque offre publique d'achat. Le régime de 2010 est, pour l'essentiel, similaire au régime de 2007 et aux régimes qui ont été récemment adoptés par d'autres sociétés canadiennes et approuvés par leurs actionnaires.

Le régime de 2010 entrera en vigueur le 24 novembre 2010 ou plus tôt si certains événements prévus par le Régime de 2007 se produisent. Le Régime de 2010 a été approuvé par la Bourse de croissance TSX le 19 octobre 2010 et sera soumis à l'approbation des actionnaires de la Compagnie à l'occasion de l'assemblée annuelle et extraordinaire des actionnaires de CO₂ Solution qui aura lieu le 24 novembre 2010. La version intégrale du Régime de 2010 ainsi qu'une déclaration de changement important y afférente seront déposées sur sedar.com.

De plus, le 30 septembre 2010, le conseil d'administration de la Compagnie a approuvé certaines modifications au régime d'options d'achat d'actions de la Compagnie (le « Régime d'options ») afin d'augmenter le nombre d'actions ordinaires de la Compagnie réservées pour émission aux termes du Régime d'options de 5 026 114 à 6 026 113. Les modifications au Régime d'options ont été approuvées par la Bourse de croissance TSX le 6 octobre 2010.

À propos de CO₂ Solution

Établie à Québec, CO₂ Solution inc. a développé une plateforme biotechnologique brevetée pour la capture efficace du gaz carbonique (CO₂), le plus important gaz à effet de serre (GES), émis par les centrales de production d'électricité et d'autres sources stationnaires d'émissions. La plateforme technologique de CO₂ Solution exploite le pouvoir naturel d'un biocatalyseur (une enzyme), l'anhydrase carbonique, qui gère le CO₂ chez les humains et les autres mammifères durant la respiration. CO₂ Solution a adapté l'anhydrase carbonique pour qu'elle puisse fonctionner efficacement dans un contexte industriel, tirant ainsi profit d'une approche biomimétique de la capture du CO₂ découlant de millions d'années d'évolution. La Compagnie commercialise sa technologie auprès des centrales au charbon, des exploitants de sables bitumineux et d'autres industries émettant de grandes quantités de gaz carbonique, où une solution efficace est nécessaire pour se conformer aux réglementations d'une manière économiquement viable.

La plateforme technologique de CO₂ Solution est protégée par différents brevets en Amérique du Nord et en Europe, dont l'utilisation de l'anhydrase carbonique immobilisée pour la capture du CO₂ et son utilisation dans un système de colonne à garnissage. Des renseignements supplémentaires et d'autres communiqués peuvent être consultés sur notre site Internet à l'adresse www.co2solution.com.

Renseignements:

CO₂ Solution inc.

Hélène Savoie

418 842-3456 poste 206

helene.savoie@co2solution.com

www.co2solution.com

La Bourse de croissance TSX et son fournisseur de services de réglementation (au sens attribué à ce terme dans les politiques de la Bourse de croissance TSX) n'assument aucune responsabilité quant à la pertinence ou à l'exactitude du présent communiqué.